

OKUP NOUT DÉCHET ! ALON DONÉ, FÉ LO TRI ET RECYCL' A LI



DECHETS-REP.COM

In zès pour latèr

Privilégiez le réemploi ou donnez-les à des associations

Utilisez les filières REP* légales, c'est gratuit



TOUTES LES
SOLUTIONS
POUR VOS DÉCHETS RELEVANT
DE LA REP SUR



<https://dechets-rep.com/>

Vous souhaitez vous défaire de vos produits usagés, ayez le réflexe éco-citoyen !

PRODUITS EN FIN DE VIE

SOLUTIONS

	ACTIVITES DE SOINS À RISQUE INFECTIEUX ET ASSIMILÉS PERFORANTS : seringues, aiguilles, lancettes, stylos, cathéters,...	Déposez-les dans une boîte à aiguilles DASTRI et rapportez-la en pharmacie
	BATTERIES AUTOMOBILES ET INDUSTRIELLES	Remettez-les à un vendeur de batteries (sans obligation d'achat)
	BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE	A trier dans la borne à verre
	BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE, EMBALLAGES METALLIQUES ET EN CARTON & TOUS LES PAPIERS	A trier dans le bac jaune
	ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	Donnez-les à une association s'ils fonctionnent ou au livreur lors d'un nouvel achat ou déposez-les en déchetterie ou en magasin
	LAMPES	Déposez-les dans les bornes dédiées dans les magasins ou en déchetterie
	MÉDICAMENTS NON UTILISÉS, A USAGE HUMAIN, PERIMÉS OU NON	Déposez-les dans une pharmacie
	MOBILIERS : salon, chambre à coucher,...	Donnez-les à une association ou déposez-les en déchetterie
	PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	Remettez-les au vendeur ou à l'installateur
	PETITS APPAREILS ÉLECTRIQUES	Déposez-les dans les bornes dédiées dans les magasins ou en déchetterie
	PETITS EXTINCTEURS (≤ 2kg ou 2L)	Remettez-les au vendeur
	PILES ET BATTERIES PORTABLES	Déposez-les dans les bornes dédiées dans les magasins ou en déchetterie
	PNEUS	Remettez-les au vendeur lors d'un nouvel achat
	TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES	Déposez-les en associations/ressourceries, dans des bornes dédiées sur la voie publique, dans un parking, dans les boutiques équipées ou en déchetterie
	VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)	Rapprochez vous d'un centre VHU agréé (casse auto agréée)

Cette information vous est donnée par le SICR, le représentant des filières déchets-REP à La Réunion



*La REP, c'est la réglementation qui impose aux professionnels (producteurs et distributeurs) d'organiser la collecte et le traitement des produits qu'ils mettent sur le marché.